

Conseil Municipal de la commune de Clermont l'Hérault

Séance du mercredi 7 février 2024 à 18h Salle Georges Brassens

Salle Georges Brassens

Délibération n° DCM24-02-07P2
Administration Générale - Projet de création d'une
Voie verte

Conseillers Municipaux en

exercice: 29

Conseillers Municipaux présents ou représentés : 28

Date de la convocation :

1er février 2024

Le quorum est atteint.

Présents:

M. Gérard Bessière, Maire, Président de la séance,

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean-François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints*,

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, Mme Claudine Soulairac, M. Salvador Ruiz, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux*,

Absents:

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani et Mme Marie Passieux.

Procurations:

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési Mme Paquita Médiani à Mme Claude Blaho-Poncé

Rapporteur: M. Jean-Marie Sabatier

Depuis 2022, la Commune étudie la création d'une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée dans sa section allant de la Gare au Souc, dans l'objectif de développer les modes alternatifs de déplacements vélos/piétons et de connecter les réseaux cyclables existants ou en projet.

En parallèle, des discussions ont été engagées avec SNCF Réseau pour la mise en place d'une convention de gestion de cette partie de la voie ferrée, convention qui devrait être proposée à l'approbation du Conseil Municipal d'ici la fin du premier semestre 2024.

Dans une première phase, il est envisagé d'aménager le tronçon depuis la Gare jusqu'à la rue Descartes sur un linéaire de 650 m, avec la réalisation de trois passerelles en remplacement des ponts déposés par SNCF Réseau en décembre 2023 et de celui situé au niveau de la RD2E2B.

L'opération globale comprenant les études, la dépollution, la valorisation de certains matériaux récupérés, les travaux de voirie et réseaux divers et l'aménagement de la piste avec construction de trois passerelles est évaluée à 1 920 000 € HT.

La faisabilité financière de l'opération est étroitement liée au niveau de subventions qui pourra être atteint, notamment dans le cadre des programmes de soutien des différents partenaires financiers qui seront sollicités.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

d'approuver l'opération de réalisation d'une voie verte évaluée à 1 920 000 € HT.

DCM24-02-07P2 p. 1/2 Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture 034-213400799-20240207-DCM24-02-07P2-DE Date de télétransmission : 14/02/2024 Date de réception préfecture : 14/02/2024

- de dire que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ce projet,
- d'autoriser M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Cette proposition a été présentée en commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 30 janvier 2024.

Il est précisé que le Conseil Municipal sera à nouveau saisi du devenir de cette opération au vu du niveau de subventions qui aura été atteint au terme de ces démarches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées,

(22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS [M. Patrick Javourey, M. Stéphane Garcia, Mme Claude Blaho Poncé, Mme Paquita Médiani représentée par Mme Claude Blaho Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz])

APPROUVE l'opération de réalisation d'une voie verte évaluée à 1 920 000 € HT,

DIT que les subventions les plus larges possible seront recherchées pour la réalisation de ce projet, AUTORISE M. le Maire à engager toutes démarches et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance.

Maire et président de séance,

Gérard BESSIERE

Louise JABER